

LA DIMINUTION DE LA TAXE D'HABITATION

Amorcée en 2018, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages a eu ses premiers effets sur l'année écoulée et va se poursuivre sur 2019.

Sur l'Agglomération du Grand Rodez, des baisses effectives de 20 à 30% de la taxe d'habitation ont été enregistrées.



Mise en place progressivement sur trois ans, elle coûtera à l'Etat 3,8 Mds€ en plus l'an prochain sous forme de dégrèvement (contre 3,2 Mds en 2018). Gérald Darmanin a par ailleurs confirmé qu'à terme, la taxe d'habitation serait supprimée pour l'ensemble des résidences principales (en 2021 au plus tard).



La différence entre taxe foncière et taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est assumée par le résident du bien immobilier : qu'il soit locataire ou propriétaire.

La taxe foncière est payée par le propriétaire. Elle est exonérée pendant 2 ans dans le cas d'un achat neuf sur plan !

